

La courte carrière de Médéric Lanctot en Outaouais

Denise Latrémouille

Volume 11, Number 1, June 2005

La rivière des Outaouais : de la réalité à la légende

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11069ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Latrémouille, D. (2005). La courte carrière de Médéric Lanctot en Outaouais. *Histoire Québec*, 11(1), 23–25.

La courte carrière de Médéric Lanctot en Outaouais

Par DENISE LATRÉMOUILLE

L'Outaouais est, et a souvent été, une terre de passage – parfois le tremplin qui a propulsé les Henri Bergeron, Guy Provost, François Dompierre, Pierre Dufault au summum de leur carrière –, parfois une terre d'accueil où d'autres, comme Médéric Lanctot, ont terminé la leur. Il n'arrive pas souvent qu'après un échec, une célébrité trouve un second souffle, et c'est plus rare encore que cela se produise dans une petite ville. C'est pourtant ce qui arriva à Hull vers 1875.

L'histoire est ingrate pour les perdants, surtout quand ils ont, comme Lanctot, un caractère fantasque. Lui qui s'est illustré sur la scène nationale au XIX^e siècle en tant qu'avocat, journaliste, politicien est décédé à 39 ans dans notre région, oublié de tous, après un épisode particulièrement tumultueux qui s'inscrit dans l'histoire du parti libéral local.

S'il fut oublié de ses contemporains, il faisait néanmoins encore récemment l'objet d'une thèse de doctorat¹! Cependant, la rue qui porte aujourd'hui son nom dans le secteur Hull a été nommée non pas en son honneur, mais en mémoire d'un ancien ingénieur municipal². Rappelons brièvement qui était celui qui fut, en mai 1875, le premier avocat embauché par la toute jeune ville de Hull.

Sa naissance, déjà, n'eut rien d'ordinaire : l'enfant pousse son premier cri le 7 décembre 1838, alors que son père, jeune notaire de 22 ans à Saint-Rémi de La Prairie, est emprisonné à Montréal pour avoir été l'un des officiers patriotes à la bataille d'Odelltown. L'automne suivant, Hypolite Lanctot est exilé en Australie d'où il ne reviendra qu'en 1845. Comme il arrive souvent que les histoires familiales se répètent, son descendant Jacques³, chef de la cellule Libération, qui enleva le diplomate britannique Cross⁴, connut un sort semblable en 1970.



Illustration 1. Médéric Lanctot.

Mais revenons au fils du patriote, Médéric, élève brillant, mais indiscipliné au collège de Saint-Hyacinthe où il a, paraît-il, comploté de mettre le feu avec des camarades. Décrocheur à 14 ans, il fait un stage de trois ans comme commis dans une entreprise, et jeune adolescent s'inscrit à l'Institut canadien, le 13 octobre 1853. L'Institut était alors le centre des discussions de la jeunesse libérale, le foyer des « Rouges » comme Wilfrid Laurier et Joseph Doutre, lequel deviendra son beau-frère. Sur les conseils de ce dernier, il devient rédacteur au *Courrier de Saint-Hyacinthe* où il restera deux ans. Sa plume vive et son esprit combatif en font vite l'étoile montante du parti libéral.

Rentré à Montréal, il reprend ses études afin de devenir avocat. Autre exemple de son vif tempérament : une nuit, avec un copain étudiant en médecine, le jeune écervelé brise les vitres du Cabinet de lecture paroissial, fondé par le clergé pour nourrir les ouailles de livres édifiants, « un club

enfantin où les livres et les journaux étaient écartés de la vue avec le même soin que l'on met à éloigner des enfants les instruments tranchants ou les allumettes chimiques⁵ ». Il faut dire qu'à l'époque M^{re} Bourget avait l'anathème facile et tentait d'enfermer la société dans un carcan que l'on qualifierait de nos jours d'« intégriste ». Époque turbulente où des camps très tranchés ont donné naissance au dicton « le ciel est bleu et l'enfer est rouge ».

Malgré ses frasques, Lanctot est admis au Barreau de Montréal au printemps de 1860, tout en étant très actif à l'Institut où il donne quelques conférences; il en est élu le secrétaire en 1862.

Lanctot emploiera cette même fougue à lutter contre le projet de confédération que les conservateurs voulaient faire passer sans consulter les électeurs. Craignant que l'amalgame du Haut et du Bas-Canada ne minorise peu à peu les francophones dans le grand tout canadien, il fonde un journal qui vise à rassembler les Canadiens français en un même parti.

Il porte bientôt son combat journalistique sur la scène politique et devient conseiller municipal à Montréal en 1866. À 28 ans il est « une personnalité prestigieuse dans Montréal »⁶. Voulant réaliser l'union des Canadiens français au-delà des partis, il tente d'unir les corporations ouvrières et met sur pied des magasins à bon marché. À l'été 1867, il rassemble 8 000 ouvriers au Champ-de-Mars dans la Grande Association qu'il a mise sur pied depuis le printemps pour défendre leurs intérêts. Jamais, écrit son contemporain L.-O. David, on n'avait vu pareil triomphe! Il se présente même contre George-Étienne Cartier à l'élection de 1867, mais est défait.

C'est le début de sa chute. Son action désordonnée pour contester l'élection fait peu à peu le vide autour de lui. Qu'à cela ne tienne : il tente sa chance aux États-Unis, et fonde au Michigan et en Nouvelle-Angleterre des journaux éphémères dans lesquels il prône l'annexion du Canada aux États-Unis. De retour au Canada, il est sans ressources lorsque son ami Alphonse Lusignan, qu'il côtoyait à l'Institut canadien, lui propose un poste à la Chambre des com-

munes. En juin 1875, il achète le *Courrier d'Outaouais* et le transporte à Hull, où il habitait.

À Hull, Lanctot marquera la scène politique municipale durant deux ans jusqu'à ce que la destruction de son imprimerie l'anéantisse. Lui qui, au dire de son biographe Laurent-Olivier David, «était terrible dans la polémique» trouva de quoi exercer son talent dans l'arène politique hulloise, car contrairement à la croyance générale, Hull ne fut pas toujours un fief libéral. Les quatre premiers députés provinciaux, de 1867 à 1887 –Church, Eddy, Duhamel et Cormier–, étaient conservateurs et c'est encore un conservateur, Alonzo Wright, qui représenta la circonscription au parlement fédéral de 1867 à 1891.



Illustration 2. J.O. Laferrière.

L'incorporation municipale de Hull se fit dans le tumulte, terrain de prédilection de Lanctot. Après s'être battu contre le reste du canton pour détacher le village et lui donner la place qui lui revenait, l'industriel E.B. Eddy s'attendait bien à être nommé premier maire de la nouvelle ville. Mais, habitués à diriger le conseil de la municipalité de canton, Eddy et ses amis du parti conservateur organisèrent l'élection du premier conseil à la bonne franquette, alors que la loi provinciale stipulait qu'elle devait être organisée par le registrateur du comté. Le premier conseil municipal fut donc élu de manière illégale.

Lanctot, arrivé en Outaouais depuis peu, se fit un plaisir de faire invalider cette élection. Celle qui suivit, faite dans les règles, amena les libéraux à l'hôtel de ville et Lanctot proposa aussitôt ses services comme avocat de la Ville; il serait payé 800 \$ par année, soit le même salaire que le juge municipal, et le double du secrétaire-trésorier. Trop pauvre pour se permettre d'avoir un service d'incendie permanent, Hull avait cependant son avocat attitré! Sur cette lancée, il s'arrangea ensuite pour que le conseil municipal fasse de *L'Écho de Hull*, qu'il avait acheté, son organe officiel et que son rédacteur en chef, J. O. Laferrière⁷ (illustration 2), devienne secrétaire-trésorier de la municipalité.

C'était bousculer bien des habitudes, dans une région où, depuis 1845, les anglo-conservateurs menaient les destinées du canton! S'ouvre alors une lutte de pouvoir entre libéraux et conservateurs, les premiers au service de la majorité de la population, les seconds au service des grands propriétaires terriens anglophones. Cette lutte d'à peine un an digne du Far-West fut menée officiellement par le maire Isaïe Richer (illustration 3) et en sourdine par Lanctot. En fait, elle était l'aboutissement de plusieurs années d'antagonismes qui remontaient avant même l'incorporation de la ville⁸ et avant même l'arrivée de Lanctot.

D'abord pris au dépourvu par la tournure de l'élection de 1875, le parti anglo-conservateur réagit rapidement. En 1876, les forces en présence étaient à égalité si ce n'est que le maire –qui a un vote prépondérant– est Richer. Les conservateurs avaient tout fait pour qu'il ne soit pas élu, allant jusqu'à proposer quatre autres noms. Le conseil fut témoin de plus d'un «vote ethnique» où le maire Richer dut souvent recourir à son vote prépondérant. L'opposition, c'est-à-dire les trois cousins Marston, Brigham et Graham, tous de la famille Wright, et le francophone de service Leduc, fait de l'obstruction systématique durant six mois.

Les choses en vinrent à un tel point que, dans la nuit du 4 au 5 avril 1876, des brigands vandalisent l'imprimerie de Lanctot et jettent le matériel d'imprimerie de *L'Écho de Hull* dans le glissier situé der-

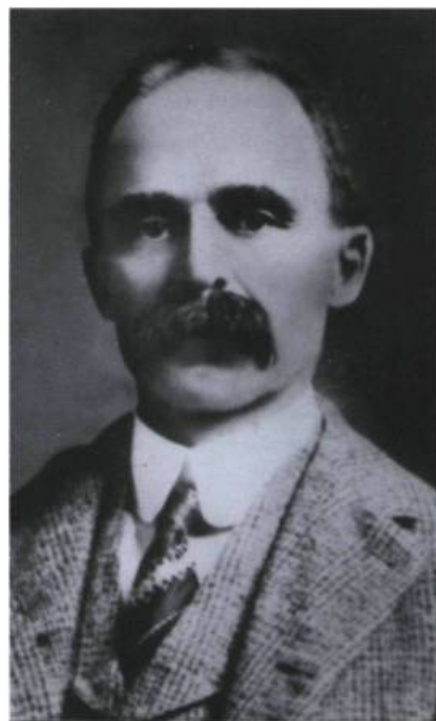


Illustration 3. Isaïe Richer, maire de Hull. (1876-1877)

rière l'église St. James. En juin, le conseil municipal adopte le règlement imposant 40 \$ d'amende à tout échevin qui «se rendra coupable pendant les séances de désordre grave ou de violence, soit en actions, soit en paroles, soit de toute autre manière.»

Un an plus tard, l'immeuble Richer, où se trouvaient le bureau de Lanctot et son imprimerie, part en fumée, victime d'un incendiaire. Richer comprend le message et s'exile au Manitoba où il deviendra maire de la petite ville de Sainte-Anne et continuera d'être un pilier du parti libéral, ce qui lui vaudra de donner l'hospitalité au premier ministre Wilfrid Laurier en 1910⁹.

Lanctot quant à lui s'était retiré à la campagne dans le canton de Portland pour refaire sa santé. Alors qu'il était en visite à Hull chez son ami Lusignan à qui il avait loué sa maison, il fut pris d'un malaise. Il voulut retourner chez lui et c'est là qu'il mourut le 30 juillet 1877, parmi les siens, à l'âge de 39 ans. Il laissait cinq filles et un fils. Lui qui s'était battu pour sauvegarder les droits des francophones du Québec a aujourd'hui, par sa fille Agnes, une descendance aux États-Unis qui porte les noms de Fitzpatrick, Puss, Marean et Coveney.

Bibliographie

Archives de l'Institut canadien (<http://collections.ic.gc.ca/icma/fr>).

BOUTET, Edgar, chronique « Le bon vieux temps à Hull », 3, 10, 17, 24, 31 décembre 1955 dans *Le Droit*.

DAVID, L.-O., *Souvenirs et biographies 1870-1910*, Montréal, Beauchemin, 1911, p. 7-18.

FOURNIER, Louis, *FL.Q. Histoire d'un mouvement clandestin*, Montréal, Québec/Amérique, 1982, 509 p.

HAMELIN, Jean, Médéric Lanctot, Dictionnaire biographique du Canada en ligne (www.biographi.ca), consulté le 27 avril 2004.

LANCTOT, Hypolite, *Souvenirs d'un patriote exilé en Australie*, Les Cahiers du Septentrion n° 15, Québec, Septentrion, 1999, 220 p.

LATREMOUILLE, Denise, *D'or et d'azur, de sueur et de labeur*, Hull, 2000, 147 p.

LEFEBVRE, Jean-Jacques, « Famille Lanctot », dans *Mémoires de la société généalogique canadienne-française*, vol. X, n° 1-2, janv.-avril 1959, p. 27-48.

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull, années 1875 à 1878.

The Canadian Album. Encyclopedic Canada or the Progress of a Nation, vol. V, Brantford et Toronto, 1896.

Notes

¹ MONTPETIT, Marie-Marthe, Médéric Lanctôt, journaliste engagé, soutenance de thèse le 16 octobre 2003 à l'Université d'Ottawa (*L'Info-Lettres* 2003-2004, <http://www.lettres.uottawa.ca/info-fev-04.pdf>).

² Procès-verbaux du conseil municipal, règlement n° 781, séance du 1^{er} août 1961 : « La rue officiellement connue comme étant le lot 6A-298, du quartier Dollard de la Cité de Hull sera à l'avenir connue sous le nom de Théotime Lanctôt, en l'honneur de l'ancien ingénieur qui fut au service de la Cité pendant vingt-cinq (25) ans ».

³ Courriel du 29 août 2004, dans lequel M. Jacques Lanctot informe l'auteure que l'historien Denis Veaugeois, qui s'est penché sur la généalogie de sa famille, lui a affirmé la filiation.

⁴ FOURNIER, Louis, *FL.Q. Histoire d'un mouvement clandestin*, p. 295 ss.

⁵ Annuaire de l'Institut Canadien pour 1867, consulté en ligne le 10 octobre 2004.

⁶ HAMELIN, Jean, Dictionnaire biographique du Canada en ligne.

⁷ Nomination qui ne fut pas si mauvaise, puisque Laferrière resta en poste jusqu'en 1894.

⁸ Voir les notices biographiques des maires Eddy, Richer et Graham dans notre ouvrage *D'or et d'azur, de sueur et de labeur*, p. 14-15, 18-19, 20-21.

⁹ *Le Manitoba*, vol. XL, n° 11, 18 janv. 1911, p. 1.

À Carillon, en 1830, le gouvernement donnait des contrats

Tiré de *LA MINERVE* du 30 août 1830

C'est la construction du canal de Carillon-Grenville qui a permis à la rivière des Outaouais de s'intégrer au grand réseau de communications du pays. Ce fut une belle occasion, pour certains, de faire quelques piastres en répondant aux invitations du gouvernement qui avait besoin de divers fournisseurs... pour nourrir les ouvriers, au moins, et transporter les troupes qui assuraient la sécurité sur les chantiers...

Ainsi, dans *La Minerve* du 30 août 1830, on apprenait que le Député Commissaire Général recevrait des propositions, par écrit, pour ce qui suit...

« Fournir le Pain aux troupes et aux Départements auxquels en fournit le commissariat dans la garnison de Montréal, pour l'espace d'une année, à partir du 23 décembre 1830 inclusivement. Les propositions doivent spécifier le nombre de livres de pain bien cuit qu'on délivrera pour chaque centaine de livres de farine qui sera fournie aux magasins du Roi. Fournir la viande fraîche, de bœuf ou de jeune vache de la meilleure qualité pendant un an en mentionnant le prix pour chaque cent livres que l'on sera tenue de fournir... »

« Pour le charroi pendant un an, depuis le 25 décembre 1830, dont on pourra avoir besoin pour le transport des

troupes ou les autres départements publics. Les contracteurs doivent mentionner les prix respectifs par jour pour un, deux, trois ou quatre chevaux avec conducteurs et voitures convenables à ce que l'on voudra bien faire transporter. Les contracteurs pour le bœuf doivent spécifier le prix en monnaie sterling ».

« Le député commissaire général donne par le présent avis qu'il recevra des propositions cachetées pour fournir 400 quarts de fine farine inspectée à être délivrée aux hangars du commissariat de cette ville. On sera tenu de garantir que la farine se conservera bonne pendant six mois après qu'elle aura été délivrée. »

« Le Député Commissaire Général donne aussi avis qu'il recevra au bureau du Commissariat, à Grenville, des propositions cachetées de toutes personnes qui désireront contracter pour l'excavation du canal à Carillon, sur la rivière des Outaouais... »

« On recevra des propositions cachetées de toutes personnes qui désireront contracter pour construire les TROIS ÉCLUSES au CANAL de CARILLON sur l'Outaouais. L'ouvrage entier devra être complété le 30 septembre 1831. Les propositions doivent spécifier le prix par pieds cubiques... ».